

SAINT JULIEN DE CIVRY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 15 DECEMBRE 2017 A 20H30

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire

Présents : Didier ROUX - Patrice MAILY - André TREMEAUD -
Valérie AUPECLE - Serge BERTILLOT - Armand BRIGAUD - Jean-Marc DURY - Hubert FENEON - Vincent
FENEON - Marion GAIN - Valérie LACROIX - Valérie PILLOUX -

Procurations : Jean-Marie JOBARD à Didier ROUX – - Isabelle GILLES à Valérie PILLOUX -

Absents : Paul SAGE

Secrétaire de séance : Valérie PILLOUX

Date de convocation : 8 décembre 2017

Date affichage : 11 décembre 2017

Lecture du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 17 novembre 2017, pas de remarque.
Adopté à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire, Didier ROUX demande la possibilité de rajouter deux délibérations :

- Décision modificative n° 1 : acquisition supports Médiagora
- Encaissement chèques Orange

Délibérations :

1/ Assainissement : autorisation permanente :

Le Maire expose au conseil municipal qu'il apparaît qu'à l'occasion de la vente de tout bien immobilier raccordable au réseau d'eaux usées collectif (dans le bourg), un contrôle de conformité de raccordement des eaux usées au réseau public est obligatoire. Ceux effectués en 2017 l'ont été par la SAUR à qui il a fallu donner à chaque fois l'autorisation de le faire. Il propose que :

- * ces contrôles de conformité soient réalisés par la SAUR
- * ces contrôles de conformité soient à la charge de la personne propriétaire de l'habitation à la date du contrôle.
- * ces contrôles de conformité feront l'objet d'un compte rendu transmis en mairie par la SAUR
- * la délibération sera valable pour l'année 2018

14 Voix pour.

2/ Appel à candidature pour l'aménagement d'un site pour l'accueil d'un médecin et d'un infirmier :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la volonté de la municipalité d'aménager le rez-de-chaussée de l'ancien bâtiment de la cure en cabinet médical et paramédical. Il explique qu'un marché public de maîtrise d'œuvre a été passé avec l'architecte Raphael DEVROEY et que ce marché s'élève à 8 715.92 € HT.

L'architecte a fourni l'Avant-Projet Définitif et l'ensemble des documents concernant l'appel à candidature.

Ce marché estimé à 79 904.33 € HT (10 % imprévu compris) sera passé dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA).

14 Voix pour.

3/ Chèque encaissement ANTARGAZ-FINAGAZ :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu le 28 novembre un chèque de ANTARGAZ-FINAGAZ.

Ce chèque de 800.00 euros correspond à une aide financière exceptionnelle pour la mise en œuvre d'une installation GPL.

14 Voix pour.

4 / Décision modificative n° 1 : assainissement :

L'assistance technique pour l'année 2017 s'élève à 217 euros. Le budget 2017 prévoyait 214 euros. 3 euros seront pris sur la redevance assainissement (article 70611).

14 voix pour.

5/ Décision modificative n° 1 : acquisition supports Médiagora

La trésorerie a rejeté la décision modificative du 8 septembre 2017 car elle l'a jugée déséquilibrée. Une écriture pour rééquilibrer est passée.

14 voix pour.

6/ Chèques encaissement ORANGE :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu le 14 décembre deux chèques d'Orange.

Ces chèques de 36.86 euros et 13.93 euros correspondent au remboursement d'avoirs pour résiliation des contrats de téléphonie de la Médiagora et du fax de la mairie.

14 Voix pour.

Divers :

1/ Point sur le paiement des loyers des différents locataires :

L'état de paiement à la mi-décembre des loyers des locataires est présenté au conseil municipal.

2/ Accessibilité de la mairie : point sur le chantier :

Les réunions de chantier se font tous les mardis matins.

Le conseil discute du revêtement (enrobé à chaud ou émulsion bicouche) devant et derrière la mairie et de la possibilité d'élargir le parterre devant la mairie (aménagement paysager) : l'architecte sera reconsulté.

Le devis de la porte intérieure de la salle de réunion de l'entreprise LAMURE à Lugny les Charolles a été accepté pour 384.18 €.

Le devis de la porte extérieure de la salle de réunion est présenté.

3/ Bulletin municipal : point sur l'avancée :

4/ Vœux du Maire : organisation :

Les galettes ont été commandées au restaurant de la gare et les brioches pralinées et natures chez le boulanger de Saint Julien de Civry.

5/ Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable :

André TREMEAUD le présente. La qualité est conforme, le détail est affiché en mairie.

6/ Entretien des bornes à incendie :

Le Maire a rencontré un représentant de la SAUR afin de faire le point sur la convention précédente qui a pris fin au 30 06 2017.

7/ Remerciement de la directrice des écoles du RPI :

Nicole MELINE remercie le conseil municipal pour les deux décisions, à savoir la subvention pour la classe de cirque en Haute-Loire et le remplacement de l'ordinateur de direction.

Questions diverses :

1/ Le maire donne lecture du mot d'Evelyne KLING, ancienne cantinière. Elle remercie tous ceux qui ont assisté à son pot de départ, ainsi que les gestes de sympathie.

2/ André TREMEAUD présente une demande de Romain FAYOLLE qui prend à sa charge financière la mise en place de tuyaux d'écoulement des eaux de son fossé le long de sa propriété en Civry. Le conseil donne son accord.

3/ Joëlle SAMPAIX présente les différentes régies dont elle est régisseur :

- Ventes d'enveloppes pré timbrées : 220 €
- Location matériel de la Médiagora : 380 €
- Inscriptions à la Médiagora : le nombre d'inscrits et de prêt a explosé (3 fois plus qu'en 2016) Les recettes des abonnements s'élèvent à 891 € à début Décembre.

Joëlle fait un compte-rendu des nombreuses expositions et animations depuis Mars 2017 ; la dernière en date est celle de Didier Cognard « La cuisine dans tous ses états » qui s'est accompagnée d'un atelier cuisine Samedi 09 Décembre. L'exposition sur la cuisine est toujours à voir à la Médiagora jusqu'à début Janvier.

4/ Le maire indique que l'évêché a donné oralement au Président de l'association de la salle, son accord de principe pour reconduire pour une durée de 3 ans la convention sur l'utilisation de la salle paroissiale. Un accord écrit devrait être signé en Janvier qui précisera les conditions de ce renouvellement.

5/ Le conseil signale qu'un sapin de Noël a disparu à l'angle de la place Bernard Thévenet le week-end du 09 Décembre. Toute personne susceptible d'avoir des informations peut se présenter en mairie.

6/ Fermeture mairie pour congés : du 26 décembre au mercredi 3 janvier 2018 inclus.

Vœux au personnel vendredi 19 janvier 2018 à 20h00

Prochaine Réunion de Conseil Municipal :
Vendredi 19 janvier 2018 à 20h30